

Initiative d'autobus à zéro émission

Mai 2022

Autobus à zéro émission : défi et possibilité

- Les autobus au diesel contribuent de façon importante aux émissions de gaz à effet de serre partout au Canada. Les autobus à zéro émission (AZE) sont une solution de rechange qui permet d'améliorer le transport de personnes et de faire une transition vers une infrastructure à faibles émissions de carbone.
- L'initiative pour accélérer l'adoption d'au moins 5 000 AZE, qui regroupent des autobus de transport en commun et des autobus scolaires.
- Les propriétaires d'autobus, y compris les exploitants d'autobus de transport en commun et d'autobus scolaires, peuvent moderniser leur parc d'autobus de façon accélérée grâce au financement de la BIC.
- Le financement de la BIC, sous forme de prêts directs, peut couvrir les coûts d'achat initiaux des AZE, lesquels sont plus élevés que ceux des autobus au diesel.
- Les prêts consentis par la BIC dans le cadre de l'initiative sont remboursés seulement à même les économies réelles réalisées grâce au coût d'exploitation moins élevé des AZE par rapport à celui des autobus au diesel.
- L'initiative de la BIC est offerte en coordination avec le Fonds pour le transport en commun à zéro émission d'Infrastructure Canada

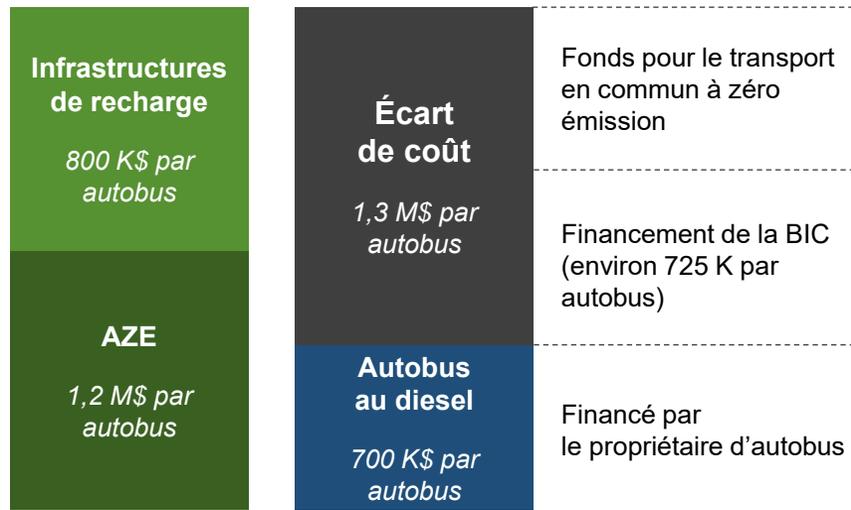


Financement de la BIC

- Le coût initial d'un AZE est plus élevé que celui d'un autobus au diesel
 - Les AZE en tant que tels coûtent plus cher, en grande partie à cause de la batterie
 - Les AZE requièrent des infrastructures de recharge, contrairement aux autobus au diesel
- Les propriétaires d'autobus ne disposent généralement pas d'un financement suffisant pour couvrir ces coûts initiaux plus élevés, rendant difficile l'adoption d'AZE à grande échelle
- Cependant, les AZE devraient générer d'importantes économies d'exploitation par rapport aux autobus diesel en raison de la baisse des coûts de carburant et d'entretien
- L'initiative de la BIC offre du financement en fonction du niveau d'épargne prévu
 - Si le coût d'exploitation d'un AZE est inférieur de 100 \$ pendant sa durée de vie à celui d'un autobus diesel, la BIC peut fournir un financement initial de 75 \$ en fonction des économies prévues, le propriétaire d'autobus bénéficiant du solde de 25 \$

Part du financement de la BIC

- Le soutien de la BIC pourrait ne pas être suffisant pour des mises en œuvre plus importantes comportant d'importantes exigences supplémentaires en matière d'infrastructure de recharge, de sorte que le Fonds pour le transport en commun à zéro émission d'INFC peut également appuyer ces programmes au moyen de subventions
- Bien que la BIC et INFC maintiennent chacune des pouvoirs distincts, elles travaillent en étroite collaboration pour administrer leurs programmes complémentaires
- Ensemble, la BIC et INFC peuvent aider les propriétaires d'autobus à combler leur déficit de financement et à accélérer le déploiement des AZE

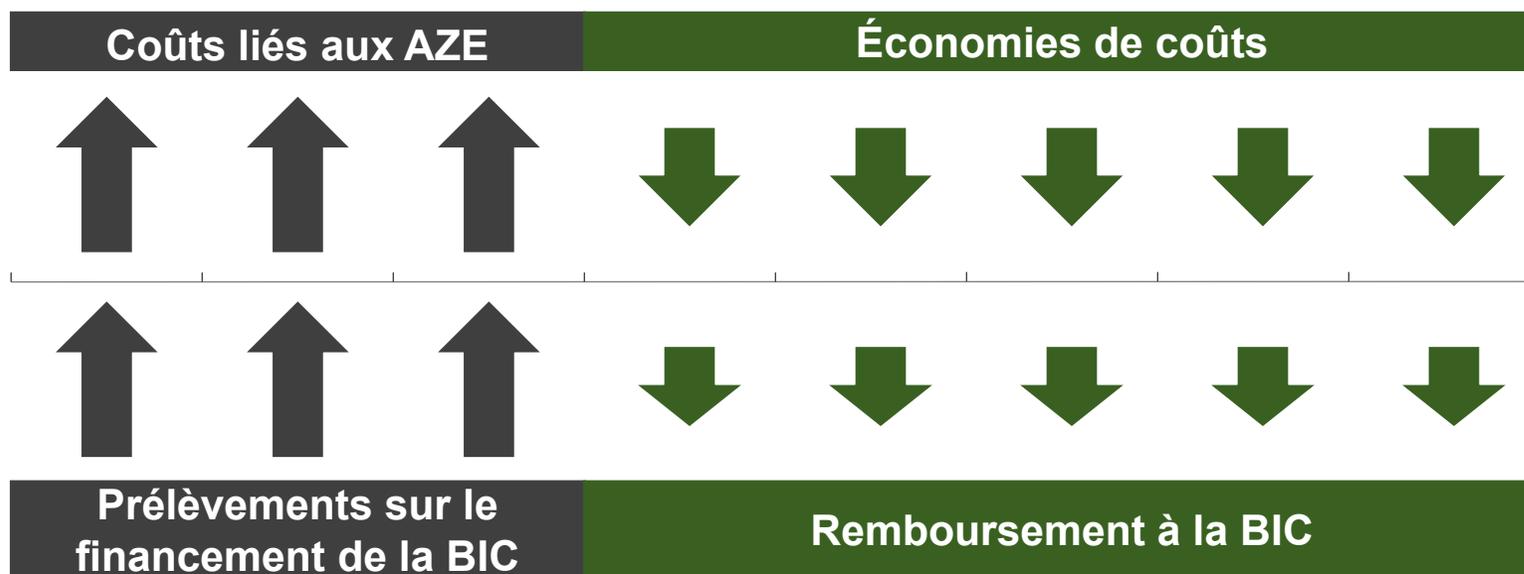


Exemple : parc de 20 AZE urbains

Financement de la BIC	Propriétaire d'autobus	Fonds pour le transport en commun à zéro émission
14,5 M\$	14 M\$	115 M\$

Disponibilité et durée

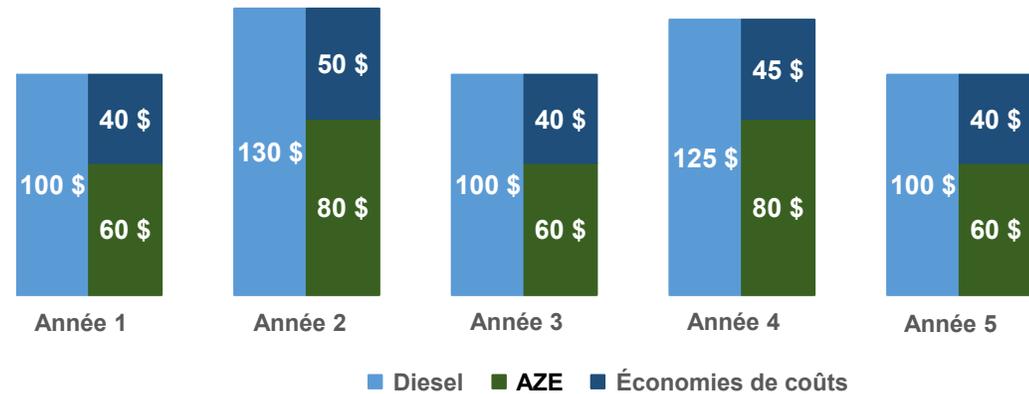
- La BIC et le propriétaire de l'autobus conviendront d'un calendrier d'implantation pluriannuel des AZE et des infrastructures de recharge.
- Le financement de la BIC permet de multiples prélèvements durant la période d'implantation.
 - Une fois que les prélèvements sont engagés, aucune approbation n'est nécessaire pour les autres prélèvements (pourvu que les conditions soient respectées).
- Le remboursement du financement de la BIC ne provient que des économies réalisées par les AZE vs les autobus au diesel pendant la durée du financement, cette durée étant convenue en fonction de la durée de vie des AZE.



Économies de coûts et remboursement

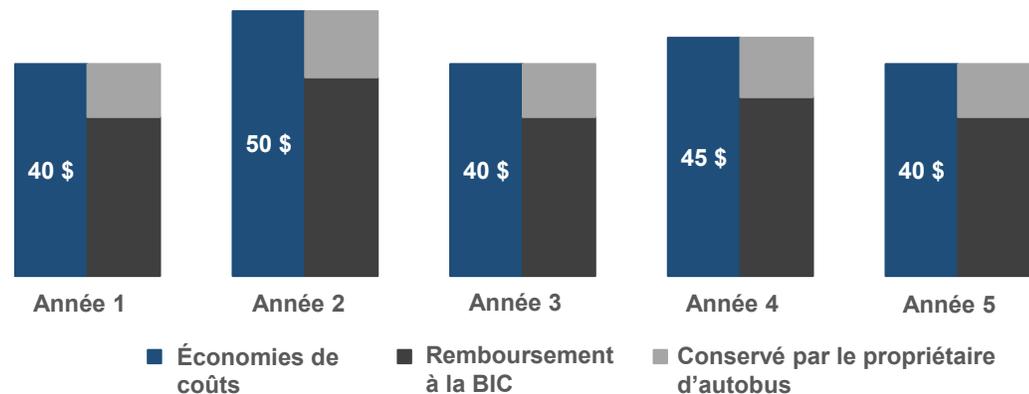
Économies de coûts générées par les AZE

- Les coûts d'exploitation des AZE devraient être inférieurs à ceux des autobus au diesel (en raison des économies de carburant et d'entretien)
- Ces économies de coûts sont la seule source de fonds que les propriétaires d'autobus pourront utiliser pour rembourser la BIC.



Remboursement

- Les économies de coûts seront partagées entre la BIC et les propriétaires d'autobus selon une proportion fixe.
- La BIC et les propriétaires d'autobus partageront le risque que les économies de coûts réelles soient inférieures aux prévisions; ultimement, la BIC assumera le risque de remboursement.



Répartition du risque

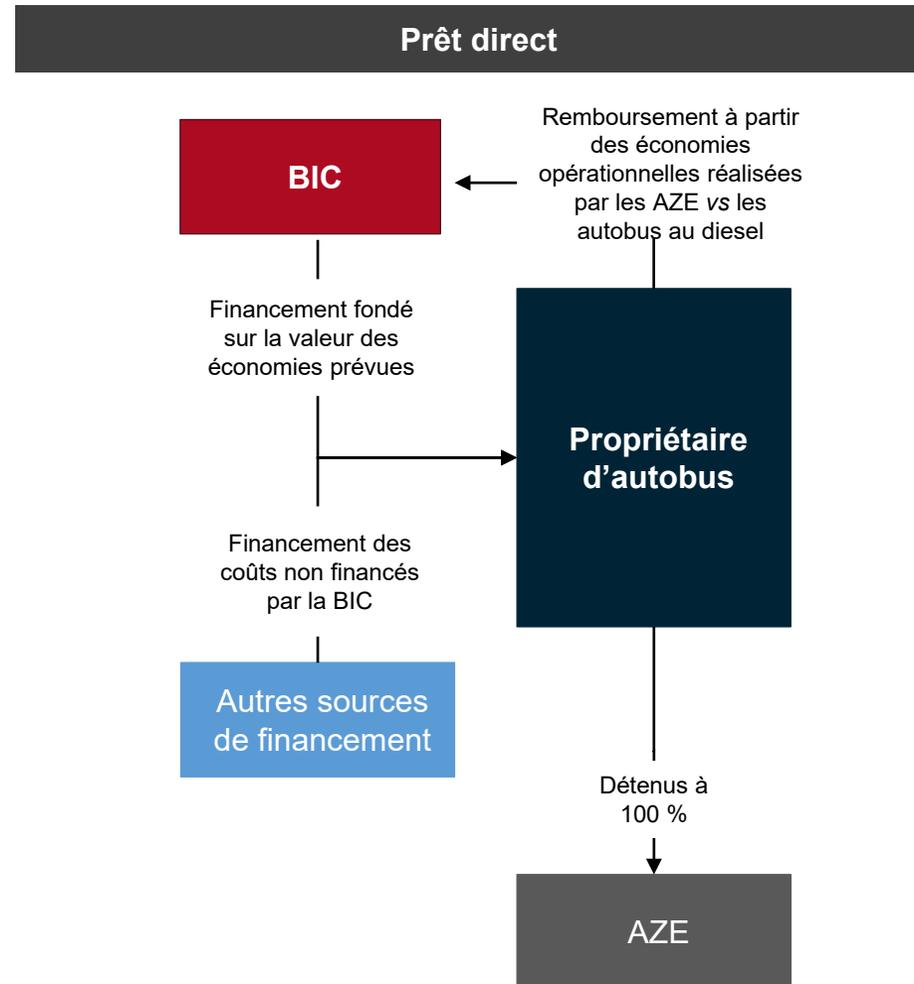
- L'obligation de remboursement du propriétaire d'autobus correspond au **plus faible** des montants suivants :
 - a) Le pourcentage (%) convenu des économies prévues
 - b) Les économies réelles
- Le propriétaire d'autobus prend le risque de **conserver les économies** supérieures au pourcentage convenu du montant prévu.
- La BIC prend le risque d'**être remboursée** si les économies réalisées par les AZE atteignent le pourcentage convenu du montant prévu.
- La BIC et le propriétaire d'autobus mettrons en œuvre des stratégies d'atténuation des fluctuations des prix de l'énergie, mais les économies réelles seront calculées en fonction de la consommation réelle d'électricité multipliée par un prix de l'électricité établi.

Risque	Propriétaire d'autobus	BIC
Consommation d'énergie		
Prix de l'électricité		
Durée de vie de la batterie		
Coût de remplacement de la batterie		
Économies sur les coûts d'entretien		

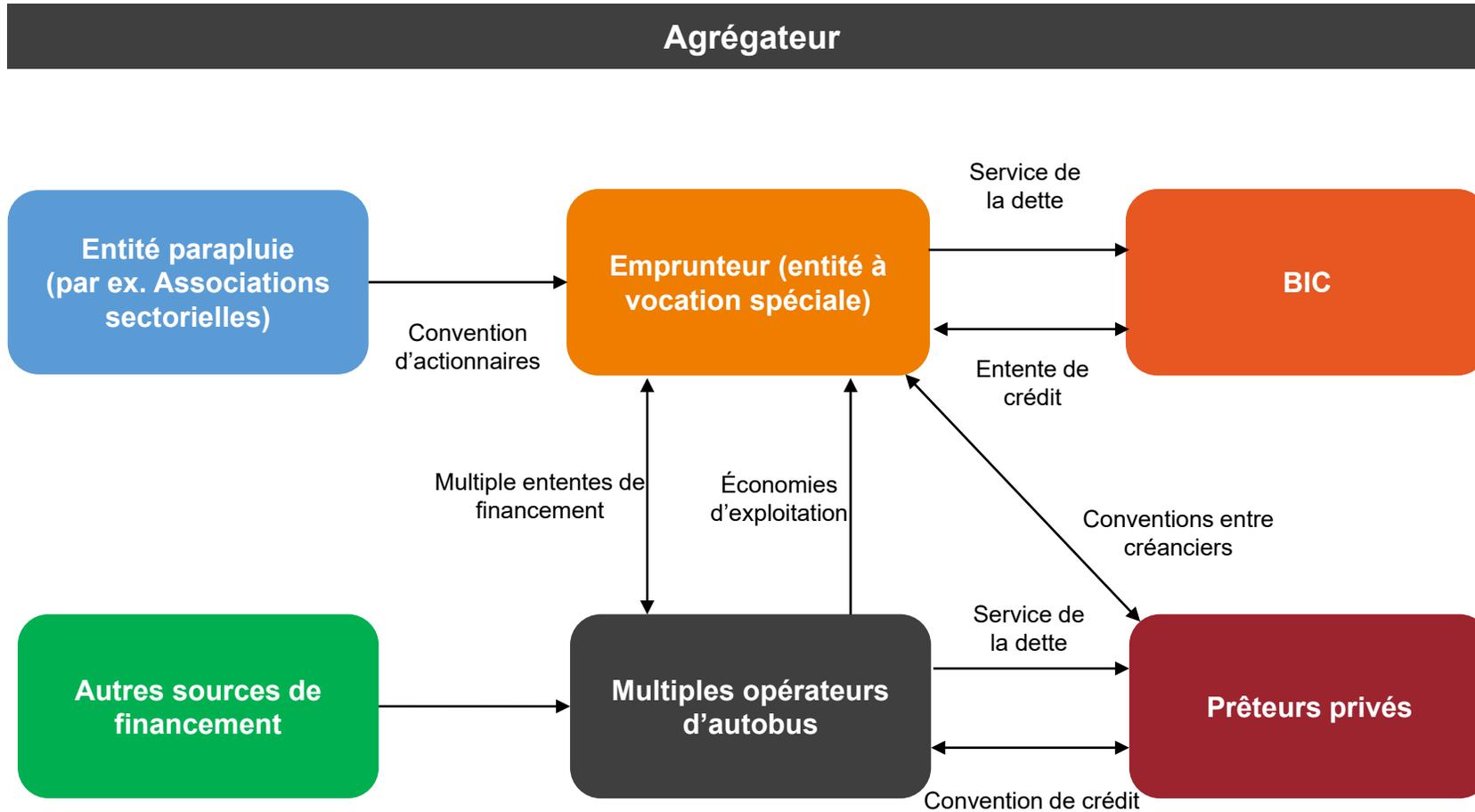
Termes clés liés au financement

Terme clés	Description
Durée du financement de la BIC	Jusqu'à 19 ans, y compris une période maximale de 4 ans pour l'implantation, ce qui correspond à peu près à la durée de vie utile des AZE (jusqu'à 15 ans en moyenne)
Taux d'intérêt du financement de la BIC	taux d'intérêt inférieur à celui du marché
Source de remboursement du financement consenti par la BIC	Économies opérationnelles générées par les AZE vs les autobus au diesel; le plus faible entre un pourcentage des économies prévues et des économies réelles
Autre financement qui ne provient pas de la BIC	Le propriétaire d'autobus doit obtenir du financement pour couvrir les coûts nécessaires à l'implantation du parc d'AEZ proposé qui ne sont pas financés par la BIC
Possession des AZE	Les AZE et les infrastructures de recharge seront la propriété exclusive du propriétaire d'autobus ou de la société de projet créée aux fins de l'initiative qui utilisera le financement de la BIC
Approvisionnement et implantation	Le propriétaire d'autobus est responsable de l'approvisionnement et de l'implantation de la flotte d'AZE proposée et des infrastructures de recharge nécessaires

Structures potentielles



Structures potentielles





Merci

Communiquez avec nous investments@cib-bic.ca

[LinkedIn](#) | [Twitter/bic_fra](#)

[Abonnez-vous pour rester informé\(e\)](#)